



Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

RAPPORT 2017 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

présenté au conseil de la CMQ, le 21 juin 2018

Le présent rapport porte sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur sur pour l'année 2017. Il est présenté conformément à l'article 197.1 de la Loi sur la CMQ. Ce rapport doit être fait au plus tard au mois de juin. Il sera de plus diffusé sur le territoire de la Communauté.

Plus particulièrement, le rapport traitera des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Il abordera aussi l'exercice financier en cours.

Situation financière au 31 décembre 2017

Le rapport financier 2017, préparé par le trésorier de la CMQ, a été déposé au conseil le 19 avril 2018. Celui-ci était accompagné du rapport du vérificateur externe indiquant que ce rapport financier donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQ au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 543 422 \$.

Au 31 décembre 2017, le surplus cumulé non affecté se chiffrait à 906 266 \$, comparativement à 350 630 \$ au 31 décembre 2016.

Exercice financier en cours

Le 8 décembre 2017, le conseil de la CMQ a adopté le budget 2018. Celui-ci prévoyait des dépenses de fonctionnement de 4 388 925 \$, des revenus et une affectation de surplus de 800 000 \$ et des quotes-parts de 3 588 925 \$ à la charge des municipalités.

L'exercice en cours est conforme aux prévisions budgétaires. Les coûts relatifs à l'administration sont aussi conformes aux prévisions budgétaires.

Le surplus financier anticipé est de l'ordre de 250 000 \$ pour l'année 2018.

Le budget 2018, comme celui des années passées, ne comporte pas de programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi de la CMQ, du code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, on doit conclure que la situation financière de la CMQ est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le législateur.

Québec, le 21 juin 2018

Régis Labeaume, président
Maire de la Ville de Québec



Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Budget 2018

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	4 388 925 \$
Administration générale	1 791 906 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	616 011 \$
Environnement	534 051 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 406 857 \$
Autres – Contingences et imprévus	40 100 \$
Revenus	(550 000 \$)
Affectation des surplus	(250 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	3 588 925 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	500 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	500 000 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	457 291 \$
Élaboration, suivi et coordination	166 410 \$
Mise en œuvre du PMGMR	290 881 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	457 291 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQ. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQ relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	425 525 \$
---	-------------------

La CMQ n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

21 juin 2018